
Centre Intercommunal d'Action Sociale

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU JEUDI 03 AVRIL 2025
OFFICE DE TOURISME A BLAYE

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS OU AYANT DONNE POUVOIR : 10

SECRETAIRE DE SEANCE : MME MERCHADOU Patricia

DATE DE CONVOCATION : 20 mars 2025

QUORUM : 08

PRESENTS :

M. Jean-Michel BELIS, Mme Odile BERTET, M. Jean-Clément HERNANDEZ, Mme Sigrid JAGIELO, M. Gilles LAÉ, M. Jean-Patrick LEBLANC, Mme Patricia MERCHADOU, Mme Pascale MOLBERT, Mme Murielle PICQ,

ABSENTS EXCUSES :

M. Denis BALDÈS, Mme Régine BERNARD, Mme Eliane BOULAY, M. David CHARTIER, M. Hervé GAYRARD,

POUVOIR :

M. Daniel BESSON à Mme PICQ,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

M. BIDOIS Mikaël, Directeur Général Adjoint du CIAS

M. CHICHERY Pascal, Directeur Général Adjoint de la CCB

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU JEUDI 03 AVRIL 2025 A 14H00

PROCES VERBAL

RAPPORT N°01 : INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA DECISION PRISE PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13/03/25 (MME PICQ)

RAPPORT N°02 : BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE 2025 - PARTICIPATION AU RESEAU PUBLIC DEPARTEMENTAL D'AIDE A DOMICILE (MME PICQ)

RAPPORT N°03 : RESIDENCE AUTONOMIE - BUDGET PRIMITIF 2025 (63102) (MME PICQ) (Annexes 01) (MME PICQ)

RAPPORT N°04 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE 2025 (MME PICQ)

RAPPORT N°05 : SUBVENTION D'EXPLOITATION AU BUDGET ANNEXE AIDES A DOMICILE 2025 (63103) (MME PICQ)

RAPPORT N°06 : CIAS - BUDGET PRIMITIF 2025 - M57 (63000) (Mme PICQ) (Annexes 2.1 et 2.2)

RAPPORT N°07 : CONVENTION DE PARTENARIAT FORUM BIEN VIEILLIR 2025 (MME PICQ)

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
JEUDI 03 AVRIL 2025
Office de Tourisme de Blaye

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Blaye s'est réuni le jeudi 03 avril à 14h00, sous la présidence de Madame Murielle PICQ Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Blaye.

Madame la Vice-Présidente constate le quorum et fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance, Madame Patricia MERCHADOU, seule candidate, est élue à l'unanimité.

Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 14h05.

RAPPORT N°01 : INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA DECISION PRISE PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13/03/25 (MME PICQ)

Date de la Commission	N° de la délibération	Montant du Secours	Objet du secours
13/03/2025	07-250313-01	50 Euros/mois jusqu'au 30/09/2025 (7x50)	Secours d'urgence / Aide alimentaire

RAPPORT N°02 : BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE 2025 - PARTICIPATION AU RESEAU PUBLIC DEPARTEMENTAL D'AIDE A DOMICILE (Mme PICQ)

Délibération n° 22-250403-02

Il est rappelé qu'afin de pouvoir continuer à assurer des prestations au domicile des personnes âgées dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation compensatrice du handicap, le CIAS a adhéré au Réseau Public Départemental d'Aide à Domicile (RPDAD).

Ainsi que le prévoit la convention qui lie le CIAS au RPDAD, le CIAS doit lui verser une subvention pour participation aux charges de la tête de réseau.

Pour l'exercice 2025, cette participation est de 37.878,00 Euros.

Après débat, il est proposé au Conseil D'Administration :

- D'accepter le versement de cette participation,
- D'inscrire les crédits au budget,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

M. BELIS questionne sur le montant de la participation 2024 au RPDAD.

Il est précisé que cette participation se base sur le volume d'heures de prestation et qu'en 2024, son montant était de 36 182,63 €. Elle finance notamment le Système d'Information et tous les moyens nécessaires à la télégestion.

MME PICQ précise que cette participation financière est obligatoire dès lors que le SAD reste membre du RPDAD. Le GCSMS RPDAD a été mis en place pour regrouper les plus petits services publics d'aide et d'accompagnement à domicile de Gironde et être l'interlocuteur unique du Département 33 dans le cadre de l'autorisation SAD.

Il est précisé que le SAD de Blaye est l'un des plus importants du RPDAD ; son adhésion au RPDAD pourrait être requestionnée. Il est rappelé qu'en 2027 aura lieu l'évaluation externe de l'Etablissement Social et Médico-Social (ESMS).

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate la Vice-Présidente pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Présents ou ayant donné pouvoir : 10
Votants : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

RAPPORT N°03 : RESIDENCE AUTONOMIE - BUDGET PRIMITIF 2025 (63102) (MME PICQ)
(Annexe 01)

Délibération n° 23-250403-03

Il est exposé au Conseil le projet de Budget primitif 2025.

Le Budget s'équilibre ainsi :

Section d'exploitation

Dépenses : 364.518,49 €
Recettes : 364.518,49 €

Section d'investissement

Dépenses : 29.926,99 €
Recettes : 29.926,99 €

Après débat il est proposé au Conseil de le voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », sans vote formel sur chacun des chapitres.

M. BELIS s'interroge sur le contenu de l'évaluation externe et son coût élevé.

Il est précisé que cette démarche obligatoire s'inscrit dans le cadre de l'autorisation de l'ESMS Résidence Autonomie. Comme présenté lors du Conseil d'Administration d'octobre dernier, la démarche d'évaluation doit répondre au référentiel fixé par la Haute Autorité de Santé (HAS) et :

- Analyser le parcours de **la personne accompagnée** et son autonomie (Projet personnalisé, droits de la personne accompagnée),
- Evaluer l'offre de services proposée et renforcer la dynamique qualité de **l'établissement**,
- Etudier la politique Ressources Humaines, l'organisation interne et les ressources des **professionnels de l'établissement** ;

Les organismes évaluateurs doivent être agréés par la HAS.

MME MOLBERT questionne la participation du Département à hauteur de 3% et sa pérennité au vu du contexte départemental.

MME PICQ répond qu'il s'agit du forfait autonomie alloué la Caisse Nationale de Solidarités des Aînés (CNSA) et mis en place par les départements. Celui-ci est calculé par logement et vise à soutenir les actions de maintien de l'autonomie mises en œuvre en interne ou par des prestataires externes.

M. BELIS s'interroge sur le déploiement de la fibre dans le bâtiment.

Il est précisé que le bâtiment de la Résidence Autonomie est fibré mais pas les logements. Il conviendrait d'équiper les étages de la résidence pour faciliter le déploiement de la fibre dans les appartements. Le projet consiste également à déployer des bornes wifi permettant de couvrir tout le bâtiment.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate la Vice-Présidente pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Présents ou ayant donné pouvoir : 10
Votants : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

RAPPORT N°04 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE 2025 (MME PICQ)

Délibération n° 24-250403-04

Vu le budget primitif,

Après débat, il est proposé au Conseil d'Administration d'octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de 23.556,93 Euros à la Résidence Autonomie.

Cette subvention est imputée en recette à l'article 7488-02-01 du budget de la Résidence Autonomie (63102) et en dépense à l'article 65736211-020-01 du budget du CIAS (63100).

Ces crédits sont portés aux Budgets Primitifs 2025 du CIAS et de la Résidence Autonomie.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate la Vice-Présidente pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Présents ou ayant donné pouvoir : 10
Votants : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

RAPPORT N°05 : SUBVENTION D'EXPLOITATION AU BUDGET ANNEXE AIDES A DOMICILE 2025 (63103) (MME PICQ)

Délibération n° 25-250403-05

Compte tenu des résultats de l'exercice 2024 et des besoins mis en évidence lors du vote du budget primitif 2025 pour l'Aides à Domicile en octobre 2024, il est nécessaire de procéder au vote d'une subvention d'équilibre pour le budget annexe d'Aides à Domicile pour l'exercice 2025.

Compte tenu des besoins exposés, il est proposé au Conseil l'attribution d'une subvention de 75.000,00 Euros.

Cette somme est inscrite au BP 2025 du CIAS à l'article 65736211-020-01.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate la Vice-Présidente pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Présents ou ayant donné pouvoir : 10
Votants : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

RAPPORT N°06 : CIAS - BUDGET PRIMITIF 2025 - M57 (63000) (Mme PICQ) (Annexes 2.1 et 2.2)

Délibération n° 26-250403-06

Il est exposé au Conseil d'Administration le projet de Budget primitif 2025.

Le Budget s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1.039.611,46 €
Recettes : 1.039.611,46 €

Section d'investissement

Dépenses : 28.801,91 €
Recettes : 28.801,91 €

Après débat, il est proposé au Conseil d'Administration de le voter au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement », sans vote formel sur chacun des chapitres.

Il est également proposé au Conseil d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

MME PICQ précise que la subvention d'équilibre proposée est en baisse par rapport à l'an passé, alors même que certaines dépenses de soutien aux associations (associations caritatives, CIDFF, AI-PRADO) ont été transférées de la CCB vers le CIAS.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate la Vice-Présidente pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Présents ou ayant donné pouvoir : 10
Votants : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

RAPPORT N°07 : CONVENTION DE PARTENARIAT FORUM BIEN VIEILLIR 2025 (MME PICQ)
Délibération n° 27-250403-07

La Charte de solidarité avec les aînés impulsée par la MSA a permis la mise en place depuis plusieurs années d'un Forum Bien Vieillir à destination de l'ensemble des seniors, des aidants et des professionnels intervenant auprès de ces publics. Le CIAS de la Communauté de Communes de Blaye est un partenaire actif de ce projet, aux côtés des autres CIAS/CCAS de la Haute-Gironde et du collectif local de partenaires du médico-social et du social.

Les objectifs du projet se déclinent ainsi :

- Apporter des informations diverses et variées aux seniors et aux aidants ;
- Instaurer un lieu de débat sur la question du bien vieillir et ainsi faire bouger les idées préconçues ;
- Faire connaître et valoriser les ressources du territoire auprès de la population et des partenaires ;
- Permettre aux partenaires de se rencontrer et d'échanger.

Afin de répondre à ces objectifs, le Forum Bien Vieillir se déroulera sur une journée en 2 temps avec une matinée dédiée aux professionnels du secteur, puis un accueil grand public l'après-midi, avec :

- Des tables rondes : « accompagnement et répit des aidants » ;
- Des ateliers de démonstration ;
- Des stands d'information relatif aux parcours de vie.

Un collectif de partenaires a été mis en place pour préparer en amont l'évènement. L'équipe du CIAS de Blaye (service autonomie et maintien à domicile) est mobilisée pour cet évènement gratuit qui se déroulera le 03 juin 2025 à Donnezac.

Dans le cadre du partenariat construit depuis plusieurs années autour de ce projet, il est proposé de valider une participation de 500 euros du CIAS à verser à la structure porteuse pour 2025 à savoir le CIAS de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde.

Après débat, il est proposé au Conseil :

- De valider l'attribution d'une subvention de 500 euros au CIAS de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde dans le cadre du Forum du Bien Vieillir 2025 ;
- D'autoriser le président à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Les membres présents soulignent l'importance de cette action qui aura lieu sur Donnezac, car portée en 2025 par le CIAS Latitude Nord Gironde.

MME MOLBERT attire l'attention du risque de mobilisation en baisse si l'évènement est trop excentré.

MME PICQ s'interroge plus largement sur la mobilisation des seniors lors d'un tel évènement, alors même que le besoin est avéré. En 2024, seulement une centaine de personnes étaient présentes l'après-midi. Elle souligne qu'à l'échelle de la Commune de St Christoly, le repas des aînés accueille 400 personnes.

A l'unanimité, le Conseil accepte ces propositions et mandate la Vice-Présidente pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Présents ou ayant donné pouvoir : 10
Votants : 10

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Questions diverses :

Les membres du Conseil d'Administration sont informés de la soirée autisme du 8 avril 2024 avec le thème des aidants familiaux, tout particulièrement des jeunes aidants. Seront présents en intervenants : ADAPEI avec la directrice autisme, l'Association d'une Rive à l'Autre avec ses responsables parents d'enfants avec TSA, une psychologue du Département de la Gironde.

Il est précisé que l'Association d'une Rive à l'Autre porte actuellement un projet pour identifier et accompagner ces jeunes aidants. Elle a été mise en relation via le service jeunesse avec les établissements scolaires du secteur.

M. BELIS se questionne sur des problèmes de recrutement du SAD, car certains des administrés de sa commune lui ont fait des remontées d'annulations de prestation.

Il est précisé que mise à part des absences non programmées pour maladie, le mois de mars n'a pas eu de difficultés particulières. Certains jours, les services peuvent cependant être amenés à supprimer ou déplacer des prestations ; sont ciblés les actes d'entretien du logement.

Mme PICQ informe du décès d'une agent du SAD, Amélia PEREIRA, suite à un AVC et une période de coma d'une dizaine de jours.

Les membres du CA CIAS présentent leurs condoléances à la famille.

Le présent procès-verbal a été arrêté par la Conseil d'Administration, lors de sa séance du 09 juillet 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H45.

La secrétaire de séance,

Le Président,
Pour le Président et par délégation
la Vice-Présidente du Centre Intercommunal
d'Action Sociale

Patricia MERCHADOU



Murielle PICQ

